

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00088

ACCOMPAGNEMENT 2017 DU CLUB DES ENTREPRISES DE L'ONDAINE - CLEO

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170215-D2017000881-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170330

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

ACCOMPAGNEMENT 2017 DU CLUB DES ENTREPRISES DE L'ONDAINE - CLEO

La Communauté Urbaine souhaite exercer pleinement sa compétence développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins.

L'enjeu réside dans le développement d'une véritable animation économique de proximité et le renforcement des capacités de la Communauté Urbaine en termes d'ingénierie économique auprès des entreprises.

Les clubs d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1992, Le Club des Entrepreneurs de l'Ondaine (CLEO) a pour mission première d'aider les entreprises de son territoire à entrer dans une dynamique commerciale positive. CLEO souhaite développer les connaissances, les échanges d'expériences, la mutualisation des besoins et des ressources entre les chefs d'entreprises du territoire mais aussi s'impliquer dans des actions collectives et concrètes.

Le club est constitué de deux salariées permanentes et d'un Conseil d'Administration composé de 11 membres élus. CLEO compte près de 100 adhérents et représente plus de 1 500 emplois.

Les projets du Club se décomposent sous formes d'actions annuelles visant à :

- favoriser les échanges entre les entreprises du territoire et créer une dynamique réseau bénéfique au territoire,
- accompagner les entreprises dans leur développement commercial en France et à l'International,
- promouvoir les nouvelles pratiques en matière de performance, de stratégie, d'environnement, de ressources humaines, etc,
- intensifier et relayer le soutien des différents partenaires territoriaux.

I- PROGRAMME D' ACTIONS CLEO 2017

Le plan d'actions du club est organisé autour de 4 actions :

Action n°1 : mutualiser les moyens

Ce groupe de travail a pour rôle de mutualiser l'ensemble des besoins des adhérents afin d'y répondre d'une manière groupée et de bénéficier de la synergie de groupe et d'économies d'échelle:

1. Action collective « un accompagnement numérique » : dans la même optique qu'en 2016, CLEO souhaite proposer à ses adhérents une action collective dont l'objectif est d'inciter les entreprises à intégrer les outils numériques dans leur processus de production. CLEO souhaite proposer un format de travail en deux temps :

- Des actions de sensibilisation aux usages et aux pratiques du numérique dans les entreprises.
 - Des audits internes, réalisés directement en entreprise pour identifier des solutions numériques à mettre en œuvre.
2. Action « stratégie d'entreprises » : La thématique retenue sera : « Séminaire dirigeant – Structurer le développement de vos activités » et sera créée dans le cadre du dispositif Plan PME et plus particulièrement du Volet stratégie PM de la Région Rhône-Alpes.
 3. « salons »: organisation de salons professionnels au service du développement commercial (RIST, SEPEM, Salon Industrie et sous-traitance du grand-ouest, MIDEST,...).
 4. Actions de sensibilisation au développement durable : PDIE zone du Bec, charte plan climat énergie, partenariat avec EDF, avec le Contrat de Rivière.
 5. Actions sur l'emploi : CLEO souhaite être un véritable partenaire des entreprises au niveau de l'accompagnement RH, de la formation, des questions de Responsabilité Sociale des Entreprises, via GEO (Groupement d'Employeurs de l'Ondaine) ou les partenariats avec les établissements scolaires.

Orientation n°2 : informer et former l'entrepreneur

Par ce second groupe de travail, CLEO a un rôle de relayeur d'informations et de formations. Différents supports de communication sont utilisés afin de mener à bien la transmission des informations : des ateliers d'informations, des conférences, des séminaires, des formations professionnelles et la newsletter : RezoExpress.

Orientation n°3 : créer du lien

L'objectif est de renforcer le réseau du club, de favoriser les échanges et de faire en sorte que toutes les entreprises adhérentes puissent se connaître. L'Annuaire et la Base de données du club permettent ce lien entre tous les adhérents. CLEO souhaite développer le réseau local pour favoriser les collaborations, le business et le partenariat avec différentes structures. En 2017, CLEO souhaite véritablement mettre l'accent sur l'offre de parrainage, qui semble être primordial à la fidélisation des adhérents. CLEO proposera en 2017 à ses adhérents de s'inscrire aux ateliers « Booster » dont les objectifs sont de permettre l'échange entre adhérents, l'intelligence collective, l'intervention d'experts, etc.

Orientation n°4 : optimiser les partenariats

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses adhérents, le club a choisi de nouer de plus en plus de partenariats avec des acteurs locaux essentiels pour le développement de l'activité économique du territoire. Il s'agit d'optimiser les compétences et la complémentarité entre les différentes structures économiques.

II- PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE / CLEO

En complément de ce programme d'actions, CLEO devra participer :

- à toutes démarches favorisant l'emploi et la formation par la participation aux différents événements ou manifestations organisées par Saint-Etienne Métropole,
- à l'accès à la commande publique des entreprises de Saint-Etienne Métropole ; CLEO devra collaborer aux actions mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole,

- aux actions de Saint-Etienne Métropole autour de l'Economie Sociale et Solidaire, en relayant l'information, voire ponctuellement en mobilisant les adhérents aux événements organisés par Saint-Etienne Métropole,
- aux actions concourant à la création d'entreprises et plus particulièrement en soutenant le dispositif la Fabrique à entreprendre qui vise à accompagner les créateurs d'entreprise à tous les stades de leur projet, de l'idée au financement (parrainage des jeunes porteurs de projet),
- à l'accompagnement de Saint-Etienne Métropole dans la mise en œuvre du projet Design Tech Academy,
- à favoriser les liens entre l'Ecole de la 2ème chance et les entreprises adhérentes.

Saint-Etienne-Métropole propose au vu du plan d'actions 2017 en cohérence avec le projet de Communauté Urbaine, une intervention financière à hauteur de 25 650 € en faveur de CLEO.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide le versement d'une subvention de 25 650 € à CLEO ;**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2017 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget 2017 chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU